

Refusons les atteintes aux droits sociaux des journalistes

Après avoir signé en 2003 et en 2006 des accords réduisant de façon dramatique l'indemnisation de chômage des intermittents du spectacle, les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC viennent de récidiver concernant les droits des journalistes payés à la pige. SUD culture Solidaires condamne cet accord national signé au rabais et s'associe à la pétition nationale : Refusons les atteintes aux droits sociaux des journalistes.

Lire ci-dessous le texte de l'accord et celui de la pétition.